



Compte-rendu de l'atelier de concertation citoyenne « Quels liaisons piétonnes et cyclables entre Galimas et le bourg ? » organisée à La Croix-Blanche le 25 mai 2023.

Villeneuvois à vélo et la municipalité de La Croix-Blanche ont organisé, en ce jeudi 25 mai à la salle des Fêtes de La Croix-Blanche, un atelier de concertation citoyenne autour des aménagements piétons et cyclables à réaliser entre La Croix-Blanche et Galimas dans le cadre du projet RN 21 Agen Nord. Une quinzaine de personnes étaient présentes à cette réunion.

Gilles HOUSSIN et Christine PUJOL, adjoints au maire de La Croix-Blanche, prononcent un discours introductif rappelant le contexte autour de la tenue de cette réunion : le projet RN 21 Agen Nord prévoit la réalisation d'un passage souterrain piétons et cycles au niveau de Galimas, permettant d'imaginer des mobilités plus douces entre les deux quartiers de La Croix-Blanche. Ce passage souterrain ouvre le champ des possibles pour les liaisons au quotidien entre Galimas et le bourg, mais pour qu'il soit de qualité, il faut le demander et réfléchir très tôt à ce que l'on souhaite en faire. Villeneuvois à vélo a contacté la municipalité pour organiser cette réunion afin d'inclure les habitants dans son travail de plaidoyer pour une RN 21 qui améliore le cadre de vie de ses habitants. Du côté de la municipalité, cette réunion permet également d'écouter les volontés des habitants pour une voie verte entre ce souterrain et le bourg, de manière à réfléchir cela en amont des travaux de la RN 21.

Adrien CHAUD, Président de l'association Villeneuvois à vélo, présente cette association de défense et de promotion du vélo, de la marche, au quotidien à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération. Il rappelle les enjeux du projet RN 21 Agen Nord, et l'engagement de l'association dans le dossier RN 21, à la fois concernant le créneau de Monbalen ainsi que RN 21 Agen Nord. Sur ce dernier, une première concertation du public a eu lieu en février 2022, qui a donné lieu à un bilan et une réunion de présentation de ce bilan en novembre 2022. À l'heure actuelle, l'arbitrage « déviation de Galimas » ou « aménagement sur place » n'a pas été réalisé ; mais dans les deux cas est prévu explicitement un passage inférieur réservé aux piétons et cyclistes, soit au niveau de la route de Saint-Pierre-la-Feuille, soit sous le futur giratoire de la RN 21.

L'association réclame depuis plus d'un an de « faire mieux » autour des aménagements piétons et cyclables de la RN 21, comme le montre la mobilisation récente autour d'une piste cyclable sur la RN 21 déclassée entre Saint-Antoine-de-Ficalba et Monbalen. Dans le cadre du projet RN 21 Agen Nord, Villeneuvois à vélo se mobilise pour obtenir un passage souterrain au sud d'Artigues, permettant aux habitants d'Artigues de se rendre à Foulayronnes à pied ou en vélo en toute sécurité via la future ex-RN 21 ; et pour faire du souterrain piétons – cycles de La Croix-Blanche un véritable succès en termes de mobilités douces.

En effet, trop souvent l'État a fait des souterrains qui sont de simples buses en béton, officiellement passages inférieurs pour la grande faune, qui ne sont pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite, et ne donnent pas envie d'être empruntés : souterrain équestre au rond-point du Campanile, souterrain équestre au niveau des écuries de Doumillac à Pujols, souterrain grande faune à Saint-Antoine-de-Ficalba. Ces passages ne correspondent pas aux nécessités d'un usage du quotidien. A contrario, la passerelle de Saint-Antoine-de-Ficalba correspond vraiment à ce qui est souhaité en termes de confort pour les piétons et cyclistes au quotidien ; même avec une fréquentation bien meilleure.

C'est ainsi que Villeneuvois à vélo se mobilise et organise cet atelier de concertation citoyenne, pour légitimer notre action, entendre les avis des habitants, les premiers concernés par ce projet, et réfléchir collectivement au futur de La Croix-Blanche.

Après ces éléments de remises en contexte, les échanges débutent.

Concernant le souterrain à Galimas

La volonté première des participants est d'obtenir un souterrain « sécurisé », c'est-à-dire véritablement réservé aux piétons et cyclistes, avec des liaisons de part et d'autre en site propre. Revient également la volonté que ce souterrain « soit beau », « esthétique », afin qu'il plaise et donne envie d'être emprunté. Les images d'autres souterrains piétons – cycles en France et en Europe, illustrent la nécessité d'un souterrain esthétique et non d'une simple buse béton posée, comme le sont les passages inférieurs pour faune installés le long de la RN 21 entre Pujols et Saint-Antoine-de-Ficalba.

Volonté est demandée d'avoir un souterrain éclairé, ainsi que l'arrêt de bus, sans nécessairement que cela soit le cas de l'intégralité du cheminement doux.

Une personne appuie la nécessité de réfléchir un passage souterrain « en passant à l'avenir », et non en évaluant simplement les flux de piétons aujourd'hui : un tel passage souterrain peut permettre à de nombreuses personnes de se rendre au bourg, de se promener... à pied ou en vélo, alors qu'aujourd'hui elles ne le feraient pas. Ce sentiment est confirmé par plusieurs personnes dans la salle. La voie verte en Villeneuvois en est un exemple : elle est très utilisée depuis sa création, même pour des déplacements au quotidien.

La hauteur paraît être une question importante : à défaut de passerelle, le souterrain doit donner l'impression d'avoir de l'espace, et donc une hauteur disponible suffisante. De même, la largeur ne doit pas être seulement celle de la future piste cyclable : aux Pays-Bas, les souterrains sont volontairement plus larges que la piste pour avoir une « marge » avec le mur. (voir image ci-dessous)



Pays-Bas – piste cyclable RijnWaalpad près de Kattenleger

Enfin, même si cela va de soi, le souterrain doit être un véritable passage inférieur piétons et cycles accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui implique une largeur suffisante et une pente douce.

Est posée la question de la temporalité de ce souterrain par rapport aux besoins aujourd'hui présents de sécurisation de Galimas. Est notamment suggéré l'installation d'une passerelle au droit de l'actuelle route de Castillou, qui pourrait être réalisée vite. Adrien CHAUD rappelle que le dossier RN 21 créneau de Monbalen, dont les travaux ont débuté il y a quelques semaines, a été ficelé... en 2013. C'est à ce moment-là qu'il aurait fallu obtenir de bons aménagements, car

maintenant tout se base sur la déclaration d'utilité publique de 2014 et les changements ne sont qu'à la marge (et surtout, à supprimer des aménagements!). En 2013, un COPIL a décrété qu'il n'y avait pas de besoin pour les piétons et cyclistes au niveau du futur rond-point de La Croix-Blanche. C'est assurément une occasion manquée, mais les mœurs étaient moins à la considération des piétons et cyclistes à ce moment-là. Christine PUJOL rappelle que le souterrain est désormais inscrit dans les plans de l'État, ce qui nous assure déjà de sa réalisation.

Autour de la liaison entre le souterrain et le bourg

Un souterrain n'est que peu utile sans liaison vers le bourg, et c'est également le but de cet atelier que d'anticiper, avec les élus, la liaison à créer entre ce futur souterrain et le bourg de La Croix-Blanche.

La question de la vitesse sur l'avenue des Pyrénées est beaucoup posée, ce que confirme le radar pédagogique installé par la municipalité et qui enregistre les vitesses pour usage statistique. Est espéré qu'à l'issue du projet RN 21 Agen Nord, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne accompagne la requalification du reste de l'avenue des Pyrénées, du bourg jusqu'au futur giratoire. Christine PUJOL rappelle que l'avenue des Pyrénées reste classée comme route pour les convois exceptionnels, ne pouvant emprunter la déviation de La Croix-Blanche en raison de la hauteur libre sous les ponts ; à ce titre, la municipalité ne peut installer des objets en hauteur, et la route doit conserver des capacités d'écoulement d'un trafic de convois exceptionnels. L'installation de feux récompense sur l'avenue des Pyrénées, comme l'a fait Saint-Antoine-de-Ficalba sur sa route traversante (ex-RN 21), est également évoquée, même si cela touche plus au centre-bourg qu'à la liaison avec le souterrain.

Une possibilité, à étudier techniquement, serait la réduction de la largeur de l'avenue des Pyrénées pour y intégrer un aménagement piéton et cyclable. Une réduction de la largeur induirait automatiquement une réduction de la vitesse. Cependant, les contraintes techniques doivent être étudiées, et il faut tout de même arriver à un aménagement piéton et cyclable de type « voie verte » de trois mètres de large. Une autre possibilité pourrait être un aménagement parallèle à l'avenue des Pyrénées, en partie sur des chemins ruraux ou agricoles, tels que présentés sur une carte imprimée le jour J.

Sur la future RN 21 déclassée

La question de la sécurisation de l'actuelle RN 21, en cas de déviation de Galimas, se pose : comment éviter que l'actuelle RN 21 serve de piste automobile une fois le trafic réduit ? C'est un phénomène constaté sur le tronçon de RN 21 créé à Pujols dans le cadre du projet RN 21 accès sud de Villeneuve-sur-Lot. Le projet RN 21 Agen Nord prévoit, théoriquement, la réalisation d'aménagements cyclables sur le tracé. Cependant, la réalisation concrète n'a pas encore été étudiée.

L'idée, évoquée durant la réunion, de mise en sens unique ou de mise en impasse n'est pas possible pour permettre la circulation des autocars de la ligne Villeneuve – Agen et la desserte de l'arrêt de Galimas. Une piste évoquée serait la mise en place de chicanes et/ou d'écluses, afin d'opter pour un fonctionnement de type « chaucidou » / chaussée à voie centrale banalisée sur cette future ex-RN 21. Le trafic résiduel sera en effet essentiellement pendulaire (déplacements le matin vers Agen, déplacements le soir depuis Agen) et très faible. La mise en place d'écluses évite des aménagements lourds mais sécurise, grâce à la réalisation de bandes cyclables, les déplacements à pied ou en vélo. Voir ci-dessous des exemples de chaussées à voie centrale banalisée avec écluses en France et aux Pays-Bas.



Chaucidou avec écluses à Fréhel (Bretagne), aux Pays-Bas,
ou à Les Gonds (Charente-Maritime).

Concernant la traversée des enfants au droit de l'arrêt de bus, le trafic automobile étant devenu résiduel, le passage piéton pourra être mieux indiqué, quitte à avoir (pourquoi pas) un cédez-le-passage explicite au niveau du passage piéton.

À l'issue de cette concertation

L'association Villeneuvois à vélo et la municipalité de La Croix-Blanche vont continuer de suivre le dossier de la RN 21 attentivement, afin de réclamer des aménagements piétons et cyclables de qualité tout au long de la procédure jusqu'à la déclaration d'utilité publique. Un atelier de concertation à destination des enfants, premiers usagers de ce futur souterrain, sera réalisé durant l'été. L'ensemble servira au travail de plaidoyer de Villeneuvois à vélo pour un projet RN 21 Agen Nord qui améliore le cadre de vie des riverains, des piétons, cyclistes et autres usagers de mobilités plus douces.

Contact

Gilles CHAROLLAIS
Maire
Commune de La Croix-Blanche
mairiecroixblanche@collectivite47.fr

Adrien CHAUD
Président
Villeneuvois à vélo
contact@villeneuvois-a-velo.fr